## Piliers, Axes Stratégiques et Priorités 2023 Contrat de ville de Montauban

Orientations transversales du Contrat de ville	
Orientation transversale n°1 :	poursuivre les efforts visant à renforcer la coordination des acteurs et dispositifs existants, ainsi que la formation des acteurs, au service de l'efficacité des interventions et de la continuité des parcours d'accompagnement
Orientation transversale n°2 :	encourager et développer, dans tous les domaines, les actions pilotes sur des « cohortes » d'habitants des quartiers prioritaires, visant à une prise en compte renforcée de leurs besoins spécifiques dans une optique d'expérimentation et de reproductibilité
Orientation transversale n°3 :	développement du numérique inclusif

	Orientations	
Piliers	stratégiques	Priorités du contrat de ville
	OS 1.1 : Renforcer les interventions en faveur des publics les plus fragiles des quartiers prioritaires, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes	P 1.1.1 - Lutter contre la progression de la grande précarité chez les jeunes, y compris chez les jeunes filles, en développant les actions de prévention et d'accompagnement spécialisés.
sociale		P 1.1.2 - Développer des solutions permettant de répondre aux <u>situations d'urgence</u> et d'améliorer <u>l'accès aux droits</u> des publics les plus fragiles.
1- Cohésion sociale		P 1.1.3 - Faire preuve de vigilance accrue à tous les niveaux de l'action sociale pour certains <u>publics repérés comme étant particulièrement fragiles.</u>
		P 1.1.4 - Poursuivre la lutte contre l'isolement social des <u>personnes âgées</u> des quartiers prioritaires en lien avec le déploiement du programme « MONALISA » et accompagner le maintien à domicile.
		En lien avec le protocole d'engagements renforcés et réciproques : Accompagnement et animation en direction des personnes âgées
Piliers	Orientations stratégiques	Priorités du contrat de ville
sociale	OS 1.2 : Poursuivre les efforts visant à améliorer la réussite éducative des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires, au service de l'égalité des chances	P 1.2.1 - Améliorer les résultats des <u>élèves des écoles primaires</u> accueillant des enfants des quartiers prioritaires.
1- Cohésion sociale		P 1.2.2 - Promouvoir la <u>réussite des élèves du primaire et du secondaire</u> des quartiers prioritaires en encourageant la prévention des difficultés, le suivi individualisé des élèves en difficulté et une approche globale et pluridisciplinaire de leurs problématiques, dans et hors temps scolaire, en lien notamment avec le Projet Educatif de Territoire (PEDT).
		En lien avec le protocole d'engagements renforcés et réciproques : Conforter les actions de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire et la prise en charge de décrocheurs
		P 1.2.3 - Faire preuve d'une vigilance particulière quant à <u>l'orientation des jeunes</u> et notamment des jeunes filles.
		En lien avec le protocole d'engagements renforcés et réciproques : Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3 <sup>ème</sup> des quartiers (mesure 18)

		réussite éducative des enfants mais aussi de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des parents.  En lien avec le protocole d'engagements renforcés et réciproques : place majeure au soutien à la parentalité.
	OS 1.3 : Poursuivre et développer les actions visant à améliorer l'accès des habitants des quartiers prioritaires à la santé et aux soins, en lien avec la mise en œuvre du Contrat local de Santé	P 1.3.1 - Renforcer les <u>actions de prévention (information, éducation)</u> en matière de santé en direction des habitants des quartiers prioritaires, en veillant à prendre en compte la problématique particulière des personnes étrangères.  En lien avec le protocole d'engagements renforcés et réciproques : Proposition d'un plan d'intervention en matière de prévention éducation sexuelle et affective.
		P 1.3.2 - Agir plus particulièrement en direction des <u>publics issus des quartiers</u> <u>prioritaires en souffrance psychique.</u>
		P1.3.3 - Poursuivre et renforcer les actions visant à améliorer l'interconnaissance, la coordination et la coopération entre acteurs du secteur de la santé et du secteur social intervenant en faveur des publics en difficulté des quartiers prioritaires.
		P 1.3.4 - Poursuivre et renforcer l'accueil, l'information et l'orientation visant à améliorer <u>l'accès aux droits en matière de santé</u> des habitants des quartiers prioritaires.
	OS 1.4 : Développer  'animation,  promouvoir la  citoyenneté et  accompagner les  nabitants des  quartiers prioritaires  vers des activités	P 1.4.1 - Développer l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires vers le sport et la culture.  En lien avec le protocole d'engagements renforcés et réciproques : - Orientations de la circulaire relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville : sport inclusif « Plan culture QPV » - Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville : engagement sur une charte pluriannuelle
culturelles de loisirs, optique d renforcen	culturelles, de sport et de loisirs, dans une optique de renforcement du lien	P 1.4.2 - Développer l'offre <u>d'animation jeunesse</u> en partant des besoins des jeunes (consultation) et en portant une attention particulière à la participation des jeunes filles.
	social et d'intégration, et en portant une attention particulière aux jeunes et aux	P 1.4.3 - Soutenir les actions de <u>promotion de la citoyenneté</u> et favoriser les initiatives citoyennes notamment au travers des conseils citoyens.
	femmes.	En lien avec le protocole d'engagements renforcés et réciproques : Développer le service civique (mesure 36).

Piliers	Orientations stratégiques	Priorités du contrat de ville
1- Cohésion sociale	OS 1.5 : Développer les actions de prévention de la délinquance dans le cadre notamment de la mise en œuvre du CISPD et de sa stratégie locale de prévention de la délinquance	P 1.5.1 - Optimiser le <u>potentiel existant</u> en matière de prévention de la délinquance <i>En lien avec le protocole d'engagements renforcés et réciproques :</i> Consolider et poursuivre la mise en œuvre du CISPD
		P 1.5.2 - Lutter plus particulièrement contre le basculement des jeunes dans la délinquance et la récidive.
		P 1.5.3 - Prévenir les <u>violences intrafamiliales et conjugales</u> et agir en faveur des victimes, en portant une attention particulière aux femmes.
		P 1.5.4 - Faire preuve d'une vigilance renforcée face à la tendance au repli sur soi d'une partie des habitants des quartiers prioritaires et au <u>risque de radicalisation</u> .  En lien avec le protocole d'engagements renforcés et réciproques : Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation (mesure 28).

Piliers	Orientations stratégiques	Priorités du contrat de ville
2 - Emploi et développement économique	OS 2.1 : Développer les liens entre habitants des quartiers prioritaires et le monde économique, à tous les niveaux, au service d'une amélioration de l'accès à l'emploi	P 2.1.1 - Promouvoir l'offre de travail et de services au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires par le soutien aux acteurs économiques, le développement de l'insertion par l'activité économique et la promotion de l'initiative privée.
		P 2.1.2 - Continuer à développer les liens entre le monde de l'insertion professionnelle et le monde de l'entreprise à tous les niveaux, en vue de faciliter le recrutement des habitants des quartiers prioritaires par les entreprises.
	OS 2.2 : Améliorer l'employabilité et l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires en agissant sur la levée des freins à l'emploi, notamment pour les publics les plus éloignés de l'emploi	P 2.2.1 - Renforcer la <u>coordination entre les différents acteurs</u> intervenant au service de l'emploi et de l'insertion professionnelle des habitants des quartiers, afin de favoriser la construction et le suivi de véritables parcours d'insertion pour les publics ciblés et une lutte coordonnée et efficace contre le cumul des freins dans l'accès à l'emploi.
		P 2.2.2 - Agir plus particulièrement contre le chômage et pour l'accès à l'emploi des cibles surreprésentées parmi les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires en soutenant le développement d'actions d'accompagnement renforcé, pilotes et expérimentales, ciblées sur des « cohortes » d'habitants.
		P 2.2.3 - Poursuivre les efforts visant à <u>lever les principaux freins à l'emploi</u> des habitants des quartiers prioritaires.

Piliers	Orientations	Priorités du contrat de ville
1 111010	stratégiques	Thomas da contide do vino
3 - Cadre de vie et renouvellement urbain	OS 3.1 : Poursuivre l'adaptation et amélioration de l'offre de logement et du cadre de vie dans les quartiers prioritaires, au service de leur valorisation et de leur intégration dans l'agglomération	P 3.1.1 - Poursuivre le renouvellement urbain du secteur Médiathèque-Chambord dans un objectif de consolidation et de renforcement de l'attractivité et de la mixité sociale du secteur.  En lien avec le protocole d'engagements renforcés et réciproques: - Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements ANRU (mesure 7) Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers (mesure 8).  P 3.1.2 - Poursuivre la reconquête du secteur Cœur de Ville initiée par un ensemble de dispositifs mobilisés depuis plusieurs années, dans un objectif de valorisation et de redynamisation du cœur de l'agglomération.  En lien avec le protocole d'engagements renforcés et réciproques: - Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées (mesure 5) - Lutter contre les marchands de sommeil (mesure 6)  P 3.1.3 - Conforter l'approche globale et coordonnée des problématiques urbaines, en articulation avec les problématiques sociales, dans la cadre d'une gouvernance adaptée de la rénovation urbaine à l'échelle intercommunale.

	OS 3.2 : Maintenir un fonctionnement urbain et social de qualité au sein des quartiers prioritaires, au service de leur attractivité et de la mixité sociale	sociale tout en confortant l'accompagnement social concerté des nouveaux habitants (cf. convention intercommunale d'équilibre territorial, conférence intercommunale du logement).  En lien avec le protocole d'engagements renforcés et réciproques : Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville (mesure 3).  P 3.2.2 - Optimiser l'entretien et la gestion de l'habitat, des équipements et des espaces publics dans le cadre d'une gouvernance urbaine de proximité impliquant les habitants eux-mêmes, y compris les femmes.  P 3.2.3 - Améliorer la tranquillité publique en complétant l'approche « curative » par une approche « préventive ».
	OS 3.3 : Renforcer la mixité fonctionnelle, la vitalité et le lien social dans les quartiers prioritaires	P 3.3.1 - Consolider l'offre d'équipements et de services à la population des quartiers prioritaires.
		P 3.3.2 - Développer les évènements et actions d'animation en faveur d'une meilleure appropriation des équipements par les habitants des quartiers et d'un renforcement du lien social à toutes les échelles, notamment au travers des conseils citoyens.
	OS 3.4 : Agir en faveur de la mobilité des habitants des quartiers prioritaires	P 3.4.1 - Améliorer la mobilité des habitants des quartiers prioritaires en agissant sur différents leviers.

Les actions proposées dans la thématique « Cadre de vie et renouvellement urbain » devront plus particulièrement viser les objectifs suivants :

- L'implication et la participation des habitants des quartiers prioritaires
- Une meilleure gestion énergétique.